

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° AC1457

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Maillot et Mme Bourouaha

à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« quatorze »

le mot :

« vingt-cinq ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 5, substituer au mot :

« Cinq »

le mot :

« Seize ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'opposition au projet de holding